

2013 270
12 MAI 2014
A4502

A.D.S 67 - Air Décontamination Services
Société par actions simplifiée au capital de 20 000 Euros
Siège social : 09 rue de L'ARTISANAT, 67120 DUPPIGHEIM
RCS STRASBOURG 535 110 340

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 03 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize,
Le trois octobre,
A neuf heures,

La société EAR, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social 83 B rue ROYALE, 59800 LILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 451 796 783, Représentée par son gérant, Monsieur Arnaud HANQUEZ,

Associée unique et Présidente de la société A.D.S 67 - Air Décontamination Services,

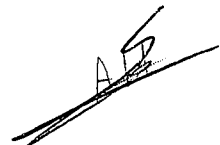
A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

La société EAR, associée unique, après avoir constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2013, les capitaux propres qui s'élèvent à -97 102 Euros pour un capital de 20 000 Euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'associée unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

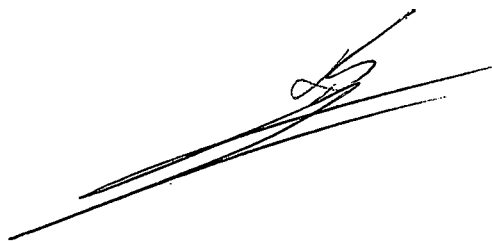


DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société EAR
Représentée par Arnaud HANQUEZ

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the printed name.